

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413315414

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 7 - Aix-en-Provence - Giratoire RD7/RD59b/Avenue des Libérateurs -
Convention de financement par subvention de la Commune au Département.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'intersection de la RD 7 avec la RD 59b et l'avenue communale des Libérateurs, dite « carrefour des Libérateurs » est actuellement aménagée en carrefour en croix avec deux tourne-à-gauche.

Au regard de la densité du trafic aux heures de pointe, qui rend difficile l'insertion des véhicules provenant des voies secondaires, et des caractéristiques géométriques de la RD 59b, qui dégradent les conditions de visibilité vers l'ouest, le Département a souhaité engager des travaux de création d'un carrefour giratoire.

L'ensemble des études de ce projet sera réalisé par les services départementaux.

Le calcul des participations financières de la Commune et du Département au titre des travaux préfinancés par celui-ci est établi conformément aux règles de financement suivantes, pour un coût global estimé à 2 000 000 €:

- 50 % du coût de l'opération est supporté par le Département des Bouches-du-Rhône,
- 50 % du coût de l'opération est supporté par la Commune d'Aix-en-Provence.

La Commune a inscrit à son budget 2020 la dépense correspondant à son financement prévisionnel.

La convention, dont le projet est joint en annexe, établit les modalités de la participation de la Commune d'Aix en Provence à ce projet départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

